

C'est parce que nous tenons à cœur ce dossier que nous avons présenté deux amendements. Tout d'abord, je veux exprimer mon profond regret que les députés du gouvernement au Comité parlementaire n'aient pas accepté ces amendements. Nous, de l'opposition, avons ouvert la porte pour un compromis en présentant un premier amendement interdisant l'escompte du crédit d'impôt-enfant. Cet amendement aurait été complété par un autre amendement qui aurait donné au ministre le loisir de choisir le moment opportun pour promulguer la loi.

Nous connaissons tous maintenant, monsieur le Président, la vérité sur l'industrie de l'escompte du remboursement d'impôt. Nous avons appris que seulement 11 p. 100 des escomptés gagnent \$20,000 ou plus. Et le ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada (M. Côté) nous dit qu'il veut assurer que ce groupe de consommateurs ait un choix. Or, je pense, bien sûr, que le groupe dont il parle, c'est celui qui gagne plus de \$20,000. Car comment peut-on prétendre que ceux qui gagnent \$20,000 ou moins constituent des consommateurs pour qui la perte d'une somme substantielle d'argent est une alternative?

Le problème, le vrai problème, se situe au niveau de la vitesse avec laquelle nous traitons les déclarations d'impôt des personnes à faible revenu.

Ce projet de loi ne touche pas du tout à cette question. Pourtant le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), qui devait tout changer à l'occasion de son passage au ministère du Revenu national, n'a absolument rien fait dans ce domaine pour améliorer la situation. Plus important encore, le projet de loi ne traite pas du problème de la pauvreté qui continue à grandir tous les jours au Canada. Au fait, les mesures annoncées ne feront qu'enlever de l'argent dans les poches des gens qui en ont le plus besoin. Nous regrettons amèrement que notre pays soit témoin de l'appauvrissement de ses plus pauvres, alors que le gouvernement s'efforce d'aider des institutions financières en difficulté avec une ferveur qui, appliquée au problème de l'escompte, aurait résulté en une solution beaucoup plus intelligente et beaucoup plus juste.

La coïncidence des deux projets de loi que nous sommes forcés de laisser passer aujourd'hui révèle bien le vrai visage des conservateurs: d'une part, des largesses pour les riches dépositaires bancaires et, d'autre part, des mesquineries pour les familles les plus pauvres du pays. En effet, le gouvernement n'a pas hésité, d'une part, à abolir les quotas sur les chaussures, éliminant du même coup plusieurs milliers d'emplois au Canada pour satisfaire quelques grandes compagnies d'importation. Mais, d'autre part, il ne veut pas abolir l'escompte du remboursement d'impôt qui pourtant favoriserait les familles les plus démunies de notre société.

Il y a un deuxième amendement qui a pour effet de permettre aux clients des escompteurs de ne pas payer plus de \$75 pour ce service. En d'autres mots, nous proposons que ce prix maximum de \$75 soit appliqué. Naturellement, j'aimerais exprimer mon regret aussi sur le fait que cet amendement ait été battu en comité. Ma seule satisfaction, monsieur le Président, c'est qu'un député du gouvernement a voté en faveur de cet amendement. J'ose espérer que maintenant que le gouvernement, dans cet ultime effort, a la chance au moins de voter pour deux bons amendements pour que cette législation soit un peu plus acceptable, il les acceptera et permettra à ces familles

Escompteurs d'impôt—Loi

les plus démunies du Canada d'avoir la totalité de l'argent qui leur appartient parce qu'en réalité cet argent, c'est de l'argent qu'elles ont payé en trop au chapitre de l'impôt. Et la totalité de cet argent devrait leur revenir dans leurs poches pour leur permettre de se payer soit des vêtements, soit des meubles dont elles ont besoin, soit une facture dentaire pour un enfant ou pour un autre membre de la famille. Or, je crois que le gouvernement, encore une fois, a démontré qu'il n'avait pas de cœur envers les plus démunis de notre société et je l'invite enfin, au moment où nous nous apprêtons à fêter la Noël, à avoir un peu de cœur et un peu de générosité envers les plus démunis de notre société et à accepter ces deux amendements.

[Traduction]

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le député de Papineau (M. Ouellet) en conviendra sûrement avec moi, les changements apportées au crédit d'impôt au titre des enfants n'ont pas grand-chose à voir avec notre industrie de la chaussure.

Je ferai également remarquer, en contradiction avec l'une des observations faites par le député, que nous tâchons d'accomplir deux choses avec le projet de loi C-83. Nous tentons d'abord de répondre aux besoins des nécessiteux et ensuite de ne pas priver de ce service ceux qui en ont le plus besoin. Nous reconnaissons en même temps que les escompteurs rendent un certain service. Il n'est pas uniquement question d'une commission ou du paiement d'intérêts. Si c'était le cas, les banques offriraient ce service et je puis affirmer au député, que cela ne les intéresse pas du tout.

Je ferai également remarquer au député que c'est son gouvernement, le gouvernement libéral précédent, qui a établi l'escompte d'impôt. Il l'a fait dans le but de répondre à un besoin chez les nécessiteux. Il faut remarquer, cependant, que le délai qui s'écoule entre le moment où le contribuable envoie sa déclaration et celui où il reçoit du remboursement, est bien moins long qu'il ne l'était sous l'ancien gouvernement. Le ministre prétend que les choses laissent à désirer, mais je lui rappelle que dans certains cas, ce délai est seulement de quatre semaines et demie, si la déclaration est remplie à temps et si elle renferme tous les renseignements demandés.

● (1650)

Je voudrais également demander au député de penser à ce qu'il ferait s'il était prêteur, et si, au 15 janvier, une personne voulant obtenir son argent à l'avance lui offrirait un taux de 1 p. 100 ou \$75, ce qui, selon l'ancien ministre, est le maximum pour les escompteurs; prêterait-il, par exemple, \$900 à 1 p. 100 ou \$75, pendant trois mois au plus? Il faut être réaliste et comprendre que l'escompteur verse l'argent le 15 janvier, mais qu'il est impossible, étant donné que les formules ne sont même pas traitées par ordinateur avant février, de rembourser cet argent dans les quatre semaines qui suivent. Ainsi, ce que cet escompteur fait, c'est préparer la déclaration d'impôt sur le revenu pour un certain droit. En outre, il demande ce que nous considérons être un taux raisonnable, une fois ces modifications adoptées. Nous reconnaissons à l'instar de l'ancien gouvernement, que ce service est nécessaire. La seule chose que nous affirmons, c'est que le taux doit être moindre, car le délai est moindre.